

AVIS PUBLIC ADOPTION DU BUDGET 2022

Est par la présente donné par la soussignée qu'une assemblée extraordinaire publique sera tenue le **mercredi 15 décembre 2021 à 19h00**, au lieu habituel des réunions du Conseil municipal.

Au cours de cette assemblée, le **budget 2022** et le **programme triennal 2022-2023-2024** d'immobilisations seront adoptés.

Conformément à l'article 956 du Code municipal, les délibérations du conseil et la période de questions lors de cette session porteront exclusivement sur le budget et le programme triennal d'immobilisations.

Donné à Notre-Dame-de-Stanbridge, ce 16^{ème} jour de novembre 2021.

Suzanne Marcoux, directrice générale

AVIS PUBLIC SÉANCE EXTRAORDINAIRE DU CONSEIL MUNICIPAL

Avis-vous est donné par la présente qu'une **séance extraordinaire** du conseil de cette Municipalité est convoquée le **mercredi 15 décembre 2021 à 19h30, après l'assemblée d'adoption du budget 2022** à la demande du maire Daniel Tétreault et de la directrice générale Suzanne Marcoux.

Les sujets à être discutés sont :

- 1- Avis de motion et présentation des projets de règlements:
 - sur l'imposition des taxes municipales et le taux d'intérêts applicable pour l'année 2022,
 - sur la compensation à appliquer pour la collecte et le traitement des matières résiduelles 2022;
 - sur la rémunération des élus pour l'année 2022;
- 2- Rémunération 2022 des employés municipaux;
- 3- Tous autres sujets avec l'assentiment de tous.

Suzanne Marcoux, directrice générale

Donné le 16 novembre 2021